

<del>32</del>	15	16	17	18	19	
<del>30</del>	<del>14</del>	<del>13</del>	<del>12</del>	4	5	20
31	14	27 MAR 2015			6	21
<del>30</del>	13				7	22
<del>29</del>	12	11	10	9	8	23
	28	27	26	25	24	

**BANQUE DE LA  
RÉPUBLIQUE DU  
BURUNDI (B.R.B.)**

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE  
L'EXERCICE CLOS AU

31 DÉCEMBRE 2014

**TABLE DES MATIERES**

<b>CONTENU</b>	<b>PAGES</b>
Informations générales sur la Banque de la République du Burundi	2
Rapport du Comité de Direction	3 - 4
Déclaration des responsabilités des membres du Comité de Direction	5
Rapport des Auditeurs Indépendants	6 - 7
État du résultat global	8
État de la situation financière	9
État des variations des capitaux propres	10 - 11
Tableau des flux de trésorerie	12
Notes aux états financiers	13 - 49

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)****INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**

<b>SIEGE SOCIAL</b>	:	Avenue du Gouvernement B.P. 705 Bujumbura République du Burundi
<b>AGENCES</b>	:	Agence Ngozi B.P 4 Ngozi République du Burundi
		Agence Gitega B.P 107 Gitega République du Burundi
<b>AUDITEURS EXTERNES</b>	:	Grant Thornton Ebene Tower 52 Cybercity Ebène République de Maurice
<b>AVOCATS</b>	:	BANZUBAZE Sylvestre 12 Avenue de la Révolution B.P 3031 Bujumbura République du Burundi
		KIYUKU Salvator Immeuble Wege B.P 335 Bujumbura République du Burundi
		SIZIMWE Sixte K. Avenue de Grâce, Immeuble NKAMICANIYE BP 6520 Bujumbura République du Burundi
		SEGATWA Fabien & Associés Avenue NGENDANDUMWE Immeuble GATOGATO 2 <sup>ème</sup> Etage Bujumbura République du Burundi

## **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

### **RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION**

Le Comité de Direction soumet son rapport ainsi que les états financiers audités pour l'exercice terminé au 31 décembre 2014 qui présentent la situation financière de la Banque de la République du Burundi ('la Banque' ou 'la Banque Centrale').

### **ACTIVITÉS PRINCIPALES**

La Banque a pour mission principale de formuler et de mettre en œuvre la politique monétaire en vue de préserver la valeur de la monnaie et d'en assurer la stabilité. Pour ce faire, elle a la responsabilité d'assurer la liquidité, la solvabilité et de veiller au bon fonctionnement du marché monétaire, du marché de change et du système bancaire et financier en général.

### **COMPTE DE RÉSULTAT**

Le résultat pour l'exercice 2014 est repris à la page 8.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Au cours de l'exercice et jusqu'à la date de ce rapport, les membres du Conseil Général sont les suivants:

		<b>Début de mandat</b>
Jean CIZA	Président et Gouverneur	9 août 2012
Melchior WAGARA	Premier Vice Gouverneur	6 janvier 2011
Aimee Laurentine KANYANA	Deuxième Vice Gouverneur	6 janvier 2011
Léon NIMBONA	Membre	13 mars 2006
Jacques NGENDAKUMANA	Membre	7 avril 2011
Eloi RUGERINYANGE	Membre	7 avril 2011
Melchiade NZOPFABARUSHE	Membre	7 avril 2011
Florence NSHIMIRIMANA	Membre	27 août 2013

### **COMITÉ DE DIRECTION**

Au cours de l'exercice et jusqu'à la date de ce rapport, les membres du Comité de Direction sont les suivants:

		<b>Début de mandat</b>
Jean CIZA	Président et Gouverneur	9 août 2012
Melchior WAGARA	Premier Vice Gouverneur	6 janvier 2011
Aimee Laurentine KANYANA	Deuxième Vice Gouverneur	6 janvier 2011

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)****COMITÉ D'AUDIT**

Les membres du comité d'audit de la Banque de la République du Burundi sont les suivants:

Léon NIMBONA  
Eloi RUGERINYANGE  
Florence NSHIMIRIMANA

**Début de mandat**  
15 décembre 2006  
7 avril 2011  
27 août 2013

**AUDITEURS**

Grant Thornton, Ile Maurice, a été reconduit, durant l'exercice 2013, comme auditeurs externes de la Banque pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

Par Ordre du Comité de Direction

**GOUVERNEUR**

Date:

  
03/04/2015

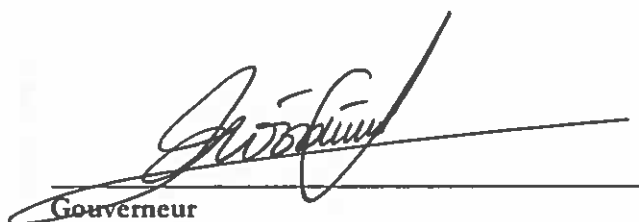
---

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)****DECLARATION DES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**

La loi N° 1/34 du 02 décembre 2008 portant Statuts de la Banque de la République du Burundi exige que les membres du Comité de Direction préparent pour chaque exercice les états financiers qui donnent une image fidèle et sincère de la situation de la Banque à la fin de l'exercice et des résultats des activités de la Banque à cette date. Il est aussi responsable de veiller à la sauvegarde du patrimoine de la Banque.

Les membres du Comité de Direction assument la responsabilité des états financiers annuels qui ont été préparés sur base des politiques comptables appropriées, justifiées par des estimations et jugements raisonnables et prudents, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi que les exigences de loi N° 1/34 du 02 décembre 2008 portant Statuts de la Banque de la République du Burundi. De l'avis des membres du Comité de Direction, les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de la Banque et de ses résultats. En outre, les membres du Comité de Direction assument la responsabilité de la tenue des livres comptables, sur base desquels les états financiers sont préparés, ainsi que des systèmes adéquats du contrôle interne.

Les membres du Comité de Direction ne sont pas au courant des facteurs qui pourront empêcher la continuité de la pleine exploitation pour au moins douze mois dès la date de soumission de cette déclaration.



Gouverneur

Date: 03/04/2015



## RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

### AUX MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de la République du Burundi (BRB), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité du Comité de Direction pour les états financiers

Le Comité de Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière, et aux exigences de la loi N° 1/34 du 02 décembre 2008 portant Statuts de la Banque de la République du Burundi, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exemptés d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles de déontologie et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de la Banque relatif à la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de la Banque. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion

A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de la République du Burundi (BRB) au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) applicables aux opérations de la Banque et à la loi N°1/34 du 02 décembre 2008 portant Statuts de la Banque de la République du Burundi.



## RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (SUITE)

AUX MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

### Observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur les créances de l'État envers la Banque. Comme décrite à la note 13 des états financiers, les créances sur l'État au 31 décembre 2014 s'élevaient à BIF 448,063,605,000 et sont constituées de la « dette extraordinaire de l'État », du « crédit spécial », des « avances ordinaires 2012 consolidées » et des avances ordinaires accordées à l'État durant l'exercice 2014.

Durant l'exercice 2013, l'État n'avait pu honorer ses engagements envers la Banque sur le « crédit spécial » et les « avances ordinaires 2012 consolidées » et ces dettes ont été ainsi rééchelonnées au mois de janvier 2014 en rallongeant le délai de remboursement et ceci en accord avec des nouvelles conventions signées entre la Banque et le Ministère des Finances.

En fait, les « avances ordinaires 2012 consolidées » ont été rééchelonnées deux fois, soit en janvier 2013 et janvier 2014 respectivement alors que le crédit spécial a été rééchelonné une première fois en janvier 2014.

Les remboursements sur le crédit spécial et les « avances ordinaires 2012 consolidées » ont repris en janvier 2015 en accord avec les conventions signées entre la Banque et le Ministère des Finances.

Cependant, durant l'exercice 2014, suite aux tarissements des appuis budgétaires, la Banque a régulièrement accordé des avances à l'État pour aboutir à un montant total de BIF 55,186,913,879 à la fin de l'exercice 2014. Au 3 mars 2015, ces avances atteignaient BIF 74,601,096,600. La Banque n'a pu fixer un plafond avec l'État et un délai de remboursement dû à l'incertitude des appuis budgétaires pour l'exercice 2015.

L'accroissement régulier des avances accordées par la Banque à l'État et l'incertitude sur le remboursement des avances ordinaires démontrent un risque de crédit potentiel.

Les états financiers au 31 décembre 2014 ne tiennent pas en compte ce risque de crédit potentiel étant donné que des nouvelles conventions ont été établies entre la Banque et l'État sur le remboursement de ces créances (crédit spécial et avances ordinaires 2012 consolidées) et que la Banque espère un remboursement partiel sur les avances ordinaires accordés durant l'exercice 2014. Cependant, si ces nouveaux échéanciers de remboursement n'étaient pas respectés, les effets sur les bénéfices et la trésorerie pourraient être significatifs.

**Grant Thornton**  
Experts comptables

**K. RAMCHURUN, FCCA**  
Associé

Date: 03/04/2015

EBÈNE, RÉPUBLIQUE DE MAURICE



**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
		BIF'000	Retraité BIF'000
Intérêts perçus	5	17,062,554	17,195,126
Intérêts payés	6	(184,404)	(164,184)
<b>Intérêts nets</b>		<b>16,878,150</b>	<b>17,030,942</b>
Frais et commissions nets	7	285,225	329,244
Produits nets sur opérations de change		4,489,797	3,695,987
Autres produits d'exploitation	8	1,531,682	576,515
<b>Produits nets avant charges d'exploitation et résultat sur fluctuation de change</b>		<b>23,184,854</b>	<b>21,632,688</b>
Charges d'exploitation	9	(22,755,386)	(20,031,800)
Résultat sur fluctuation des cours de change		7,118,051	(14,988,276)
<b>Résultat net pour l'exercice</b>		<b>7,547,519</b>	<b>(13,387,388)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :</i>			
Profit à la réévaluation des biens immobiliers		31,331,282	-
<i>Éléments qui pourront ultérieurement être reclassés en résultat net</i>			
Autres éléments du résultat global de l'exercice		31,331,282	-
<b>Résultat global total pour l'exercice</b>		<b>38,878,801</b>	<b>(13,387,388)</b>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

	Notes	31 décembre 2014 BIF'000	31 décembre 2013 Retraité BIF'000	1 Janvier 2013 Retraité BIF'000
<b>ACTIF</b>				
Caisse		6,925,696	11,237,318	8,529,258
Avoirs extérieurs	10	485,022,348	496,397,143	468,165,665
Provisions versées pour crédits documentaires	11	7,285,078	4,768,469	6,324,713
Quote-part au FMI	12	173,204,308	183,446,355	182,966,314
Créances sur l'État	13	448,063,605	396,574,294	410,025,016
Créance à une institution financière	14	2,000,000	-	-
Titres de participation	15	-	-	9,380
Autres actifs	16	32,546,853	16,702,181	11,835,516
Immobilisations corporelles	17(a)	43,607,604	11,243,924	6,544,134
Immobilisations incorporelles	17(b)	277,298	210,452	324,849
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1,198,932,790</b>	<b>1,120,580,136</b>	<b>1,094,724,845</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		11,000,000	11,000,000	11,000,000
Fonds de réserves générales	18	37,997,129	37,997,129	28,503,553
Réserves au titre de l'écart de change	18	-	9,578,845	6,778,694
Réserves spéciales	18	1,863,561	5,672,104	5,672,104
Réserves au titre de la réévaluation des immobilisations corporelles	17(a)	31,331,282	-	-
Résultat à affecter		7,547,519	(13,387,388)	12,293,727
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>89,739,491</b>	<b>50,860,690</b>	<b>64,248,078</b>
<b>PASSIF</b>				
Circulation fiduciaire	19	233,280,418	211,683,709	198,246,926
Dépôts du secteur Gouvernemental	20	188,051,258	170,694,500	127,657,532
Banques et autres institutions financières	21	122,755,336	90,520,712	72,030,090
Dépôts divers	22	11,612,789	9,568,664	17,274,153
Engagements envers le FMI	23	542,504,827	575,949,344	566,643,565
Engagements extérieurs	24	2,441,808	3,119,319	33,595,073
Autres passifs	25	8,546,863	8,183,198	15,029,428
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1,109,193,299</b>	<b>1,069,719,446</b>	<b>1,030,476,767</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>1,198,932,790</b>	<b>1,120,580,136</b>	<b>1,094,724,845</b>

Les états financiers repris aux pages 8 à 49 ont été approuvés par le Conseil Général le 03/04/2015 et ont été signés pour son compte par:

  
Gouverneur, Président du Conseil Général

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES  
POUR EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

	Capital social BIF'000	Fonds de réserves générales BIF'000	Réserves spéciales BIF'000	Réserves au titre de l'écart de change BIF'000	Réserves au titre de la réévaluation des immobilisations corporelles BIF'000	Résultat à affecter BIF'000	Total BIF'000
<b>Capitaux propres au 1 janvier 2013 (montant présenté antérieurement)</b>	11,000,000	28,503,553	5,672,104	6,778,694	-	11,027,397	62,981,748
Ajustement suivant le retraitement (Note 30)	-	-	-	-	-	1,266,330	1,266,330
<b>Capitaux propres au 1 janvier 2013 (montant retraité)</b>	11,000,000	28,503,553	5,672,104	6,778,694	-	12,293,727	64,248,078
Provision imputée en réserve	-	9,493,576	-	-	-	(9,493,576)	-
Provision imputée en réserve au titre de l'écart de change	-	-	-	2,800,151	-	(2,800,151)	-
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec l'actionnariat</b>	11,000,000	37,997,129	5,672,104	9,578,845	-	-	64,248,078
Perte de l'exercice avant le retraitement	-	-	-	-	-	(15,463,043)	(15,463,043)
Ajustement suivant le retraitement (Note 30)	-	-	-	-	-	2,075,655	2,075,655
Perte de l'exercice après le retraitement	-	-	-	-	-	(13,387,388)	(13,387,388)
Autres éléments de résultat global de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat global total de l'exercice (montant retraité)</b>	-	-	-	-	-	(13,387,388)	(13,387,388)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013 (montant retraité)</b>	11,000,000	37,997,129	5,672,104	9,578,845	-	(13,387,388)	50,860,690

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)  
POUR EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

	Capital social BIF'000	Fonds de réserves générales BIF'000	Réserves spéciales BIF'000	Réserves au titre de l'écart de change BIF'000	Réserves au titre de la réévaluation des immobilisations corporelles BIF'000	Résultat à affecter BIF'000	Total BIF'000
<b>Capitaux propres au 1 janvier 2014 (montant retraité)</b>	11,000,000	37,997,129	5,672,104	9,578,845	-	(13,387,388)	50,860,690
Provision imputée en réserve	-	-	(3,808,543)	-	-	3,808,543	-
Provision imputée en réserve au titre de l'écart de change	-	-	-	(9,578,845)	-	9,578,845	-
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec l'actionnariat</b>	11,000,000	37,997,129	1,863,561	-	-	-	50,860,690
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-	7,547,519	7,547,519
Autres éléments de résultat global de l'exercice	-	-	-	-	31,331,282	-	31,331,282
<b>Résultat global total de l'exercice</b>	-	-	-	-	31,331,282	7,547,519	38,878,801
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2014</b>	11,000,000	37,997,129	1,863,561	-	31,331,282	7,547,519	89,739,491

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)****TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
	<b>BIF'000</b>	<b>BIF'000</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPERATIONNELLES</b>		
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles (Note 26)	<u>(59,095,491)</u>	<u>20,707,497</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Immobilisations	(2,338,239)	(5,411,593)
Intérêts reçus	<u>16,844,487</u>	<u>17,134,931</u>
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement	<u>14,506,248</u>	<u>11,723,338</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Circulation fiduciaire	<u>21,596,709</u>	<u>13,436,783</u>
Flux net des activités de financement	<u>21,596,709</u>	<u>13,436,783</u>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(22,992,534)</b>	<b>45,867,618</b>
<b>TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>507,574,265</b>	<b>476,694,923</b>
Résultat sur fluctuation du cours de change	<u>7,118,051</u>	<u>(14,988,276)</u>
<b>TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (Note 27)</b>	<b><u>491,699,782</u></b>	<b><u>507,574,265</u></b>

## **BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

### **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

#### **1. CADRE LÉGAL ET FONCTIONS DE LA BANQUE**

La Banque a été créée au Burundi en 1964 et a été régie successivement par les lois du 21 janvier 1965, n° 1/1 du 3 janvier 1976, n°1/36 du 7 juillet 1993 et la loi n°1/34 du 2 décembre 2008. L'adresse de son siège social et de son établissement principal est Avenue du Gouvernement, B.P. 705, Bujumbura, République du Burundi. Les missions de la Banque, telles que décrites dans la dernière loi, sont axées sur la réalisation des objectifs suivants:

- définir et mettre en oeuvre la politique monétaire;
- définir et mettre en oeuvre le régime de change;
- détenir et gérer les réserves officielles de change;
- réglementer et superviser les banques, les établissements financiers et les institutions de microfinance;
- émettre des billets de banque et des pièces de monnaie;
- promouvoir un système financier stable et solide;
- promouvoir un système de paiement national fiable, efficient et solide;
- agir en qualité de caissier de l'État;
- réaliser toute autre tâche prévue par la loi du 02 décembre 2008;
- réaliser toute tâche que toute autre loi confierait à la Banque Centrale sous réserve de sa compatibilité avec son autonomie.

Le capital social de la Banque est de 11 milliards de BIF et est entièrement souscrit par l'État Burundais.

#### **2. APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (« IFRS ») NOUVELLES ET RÉVISÉES**

##### **2.1 IFRS nouvelles et révisées, en vigueur, mais sans effet sur les états financiers**

Au cours de l'exercice considéré, la Banque a appliqué un certain nombre d'IFRS nouvelles et révisées publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) devant être obligatoirement appliquées pour un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Mais, l'application de ces IFRS sont sans effet sur les états financiers.

*Modifications à IFRS 10, IFRS 12  
et LAS 27*

Entités d'investissement

*Modifications à LAS 39*

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

*Modifications à LAS 36*

Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

*Modifications à LAS 32*

Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

*IFRIC 21*

Droits ou taxes

##### **2.2 IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur**

La Banque n'a pas appliqué par anticipation les IFRS nouvelles et révisées suivantes, qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur:

*IFRS 9*

Instruments financiers

*IFRS 14*

Comptes de report réglementaires

*IFRS 15*

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

## BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

## 2. APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (« IFRS ») NOUVELLES ET RÉVISÉES (SUITE)

### 2.2 IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur (Suite)

La Banque n'a pas appliqué par anticipation les IFRS nouvelles et révisées suivantes, qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur: (Suite)

<i>Modifications à IFRS 11</i>	Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes
<i>Modifications à LAS 16 et 38</i>	Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables
<i>Modifications à LAS 16 et 41</i>	Agriculture : Plantes productrices
<i>Modifications à LAS 19</i>	Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel
<i>Modifications à IFRS 10 et LAS 28</i>	Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise
<i>Modifications à LAS 27</i>	Mise en équivalence dans les états financiers individuels

*Améliorations annuelles des IFRS publiées - cycle 2011 à 2013*

*Améliorations annuelles des IFRS publiées - cycle 2010 à 2012*

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière comme applicables aux opérations de la Banque.

### 3.2 Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains biens et instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs.

Les états financiers sont préparés sur base des principes de continuité et d'indépendance des exercices et sont présentés en milliers de Francs Burundais (BIF'000).

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après :

### 3.3 Comptabilisation des produits

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les intérêts tirés d'un actif financier sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques aillent à la Banque et que le montant des produits puisse être évalué de façon fiable. Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps, selon le montant du capital impayé et au taux d'intérêt effectif applicable, soit le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif à la comptabilisation initiale.

## **BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

### **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

#### **3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

##### **3.4 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles (autres que les terrains et bâtiments) sont présentées sur base du coût historique, déduction faite des amortissements cumulés. Les dotations aux amortissements sont calculées sur base linéaire en fonction des taux d'amortissement annuels et de leur durée de vie.

Les terrains et bâtiments qui sont détenus soit pour être utilisés dans la fourniture de services soit à des fins administratives sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur montant réévalué, à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations vont être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Toute augmentation découlant de la réévaluation des terrains et des bâtiments est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans les capitaux propres. Toutefois, dans la mesure où elle compense une diminution de réévaluation du même actif précédemment comptabilisée en résultat net, l'augmentation est créditée au résultat net à hauteur de la diminution précédemment passée en charges. Une diminution de la valeur comptable à la suite de la réévaluation des terrains et des bâtiments est comptabilisée en résultat net, dans la mesure où elle excède le solde, le cas échéant, de l'écart de réévaluation d'immobilisations découlant d'une réévaluation antérieure de cet actif.

Les taux annuels d'amortissements actuellement appliqués pour chaque catégorie d'immobilisation sont:

Immeubles	3-5%
Matériel informatique	25%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier	10%
Outillage	33%

##### **3.5 Immobilisations incorporelles et amortissements**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées sur base de leurs coûts historiques déduction faite des amortissements cumulés y relatifs. Les dotations aux amortissements y relatifs sont calculées selon la méthode linéaire sur base de l'estimation de leur durée de vie fixée actuellement à 4 ans, soit 25%, pour les logiciels informatiques.

##### **3.6 Avoirs en or**

L'or est tenu par la Banque en tant qu'une partie de ses réserves extérieures. L'or est initialement enregistré sur base de son coût d'acquisition, y compris les coûts des opérations. Après la mesure initiale, l'or physique tenu par la Banque est évalué sur la base du prix de référence Reuters mondial de l'or (en dollars américains par once). Les montants en monnaies étrangères sont ensuite convertis en monnaie locale en utilisant les cours de change à la date de clôture. Tous les gains et pertes réalisés par la Banque sont portés sur l'état du résultat global.

La Banque peut aussi acheter de l'or brut avec des producteurs au Burundi à des prix négociables, déterminés en fonction du kilogramme d'or pur. Cet or est ainsi comptabilisé dans les livres de la Banque sur base de son coût d'acquisition avec les producteurs.

##### **3.7 Monnaies étrangères**

Dans le cadre de la préparation des états financiers de la Banque, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Banque (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le cours du change en vigueur à la date de la transaction. A chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangères sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date.



## **BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

### **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

#### **3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

##### **3.7 Monnaies étrangères (suite)**

Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis. Les écarts de change sur les éléments monétaires sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées en Francs Burundais sur base du cours de change moyen en vigueur le jour de leurs réalisations. Des avoirs en monnaies étrangères, placements et engagements en monnaies étrangères sont ajustés quotidiennement compte tenu de la variation des cours de change. Les éléments de l'actif et du passif exprimés en monnaies étrangères et figurant dans les états financiers à la fin de l'exercice sont convertis en Francs Burundais sur base du cours de change moyen en vigueur à la date de clôture. Les différences négatives et positives provenant de cette fluctuation de cours de change sont affectées à un compte de réévaluation dont il ne peut en aucun cas être disposé.

##### **3.8 Instruments financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Banque devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale.

La Banque comptabilise les actifs et passifs financiers ainsi que les produits et charges y relatifs en distinguant les opérations en Francs Burundais de celles effectuées en monnaies étrangères.

Les actifs et passifs financiers en monnaie locale se rapportent aux opérations ayant trait à la mise en oeuvre de la politique monétaire, l'émission des billets et pièces ainsi que des opérations bancaires. Les actifs et passifs financiers en monnaies étrangères se rapportent à la gestion des créances et des engagements extérieurs.

La présentation séparée de ces opérations est envisagée comme une meilleure présentation de la situation et de la performance financière ainsi que le profil de risque.

##### ***Actifs financiers***

Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de la transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.

##### ***Classement des actifs financiers***

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes : prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente. Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers, en fonction de la nature et de l'objectif de ceux-ci.

##### ***Prêts et créances***

Les créances clients, les prêts et autres créances à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont classés dans les prêts et créances. Les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les produits financiers sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts n'aurait pas d'incidence importante.

## **BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

### **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

#### **3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

##### **3.8 Instruments financiers (suite)**

###### *Classement des actifs financiers (suite)*

###### *Prêts et créances (suite)*

Sont comptabilisés comme prêts et créances, les avoirs extérieurs excluant les avoirs en or, les créances sur l'État, les prêts aux banques commerciales et les avances et prêts au personnel de la Banque.

La Banque, en tant que caissier et banquier de l'État, peut lui accorder un découvert pour lui permettre de fonctionner en cas de décalages entre ses recettes et ses dépenses.

En sa qualité de prêteur de dernier ressort, la Banque accorde aussi des prêts aux banques commerciales. Ces prêts sont couverts par des garanties spécifiées par la Banque : les titres du trésor et les billets à ordre tirés sur des entreprises bénéficiaires des crédits classés dans la catégorie A des entreprises éligibles au refinancement à l'exception des sociétés de la filière café qui sont d'office éligibles pour le caractère économique et stratégique de ce produit.

La Banque accorde des prêts à son personnel pour l'achat, l'entretien, l'amélioration ou la construction des maisons, pour l'acquisition des véhicules et équipements en objets divers. La Banque accorde également des avances sur traitement à son personnel. Les conditions et termes à remplir pour accéder à ces prêts sont déterminés par le règlement des prêts et avances au personnel de la Banque.

Des provisions spécifiques pour les créances douteuses sont constituées chaque fois que celles-ci sont considérées comme douteuses. Les provisions sont basées sur les évaluations périodiques des prêts et tiennent compte de la perte antérieure, les conditions économiques et la valeur estimée de la garantie en place, et sont comptabilisées au compte de résultat. Lorsqu'une créance est considérée irrécouvrable, elle est comptabilisée au compte de résultat. Des reprises éventuelles sont créditées au compte de résultat si elles avaient été prises en charges dans les jours antérieurs.

###### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non-dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme des prêts et créances.

Les actions non cotées détenues par la Banque et les provisions pour crédits documentaires sont classées comme disponibles à la vente et sont comptabilisées à leur juste valeur ou au coût historique si la juste valeur ne peut être calculée.

Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit de la Banque à recevoir ces dividendes est établi.

###### *Dépréciation des actifs financiers*

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Les événements suivants sont notamment considérés comme une indication objective de dépréciation:

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières.

## **BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

### **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

#### **3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

##### **3.8 Instruments financiers (suite)**

###### *Dépréciation des actifs financiers (suite)*

Le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés qui tient compte des garanties et des sûretés, actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

###### *Décomptabilisation des actifs financiers*

La Banque décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif cédé, elle comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle est tenu de payer. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net.

###### *Passifs financiers*

Tous les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation de la charge d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcôtes ou décôtes) sur la durée de vie prévue de l'actif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Toutefois, les passifs financiers qui surviennent lorsqu'un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou lorsque l'approche de l'implication continue s'applique, les contrats de garantie financière émis par la Banque et ses engagements de fournir un prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché sont évalués conformément aux méthodes comptables décrite ci-après.

La Banque comptabilise la circulation fiduciaire, les dépôts du secteur gouvernemental, les dépôts des banques et autres institutions financières, les dépôts divers, les engagements envers le FMI, les engagements extérieurs et les autres passifs comme des passifs financiers.

###### *Circulation fiduciaire*

Les billets et pièces émis représentent un engagement de la Banque en faveur du détenteur. L'engagement quant à la circulation fiduciaire est comptabilisé au bilan à la valeur nominale.

###### *Décomptabilisation des passifs financiers*

La Banque décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la Banque sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible, y compris tout actif non monétaire transféré ou tout passif repris, est comptabilisée en résultat net.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)****3.9 Trésorerie et équivalents**

A fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie de la Banque comprend les avoirs en caisse, les soldes des comptes courants et dépôts à terme ainsi que les autres créances extérieures de la Banque.

**3.10 Impôts**

Selon l'article 74 de la loi No. 1/034 du 2 décembre 2008 portant statuts de la Banque, les opérations de la Banque Centrale et les bénéficiaires qui en résultent sont exemptés de toutes taxes, droits et impôts directs ou indirects perçus au profit de l'État. Toutefois, la Banque Centrale demeure soumise aux taxes et impôts perçus par la commune.

Sont exemptés de droits de timbre et d'enregistrement et de la taxe de prestations de services, tous contrats, tous effets et toutes pièces établis par la Banque Centrale et toutes opérations traitées par elle dans l'exercice de ses attributions.

**3.11 Dividendes à payer**

Les dividendes sont comptabilisés lors du paiement.

**3.12 Frais de personnel**

Les frais de personnel comprennent l'ensemble des dépenses liées au personnel; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges du régime de retraite de la Banque.

**3.13 Provisions**

Les provisions sont comptabilisées si la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Banque sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (l'incidence de la valeur temps de l'argent étant importante).

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

**3.14 Subventions publiques**

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que la Banque se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles la Banque comptabilise en charges les frais connexes que les subventions sont censées compenser. Plus précisément, les subventions publiques dont la condition principale est que la Banque doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs non courants sont comptabilisées en produits différés à l'état de la situation financière et portées en résultat net sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif connexe. La subvention est comptabilisée en résultat sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

## **BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

### **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

#### **3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

##### **3.15 Le frais de fabrication des billets et pièces**

Les frais de fabrication des billets et pièces qui correspondent aux billets et pièces mis en circulation pendant l'exercice sont imputés dans le compte de résultat et la partie non encore émise en circulation est immobilisée et reconnue dans les autres actifs.

##### **3.16 Comparatifs**

Les chiffres comparatifs ont été, le cas échéant, ajustés afin de se conformer aux IFRS et assurer la consistance avec les modifications portées aux états financiers actuels.

#### **4. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS**

L'application des méthodes comptables de la Banque, qui sont décrites à la note 3, exige que le Comité de Direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

##### **Sources principales d'incertitude relative aux estimations**

###### ***Durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles***

Comme il est décrit précédemment à la Note 3, la Banque revoit les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles et incorporelles à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La valeur comptable est analysée à la Note 17. Le résultat réel peut être différent en raison des développements dans le domaine de la technologie.

###### ***Recouvrabilité des créances sur l'État***

A la fin de l'exercice 2014, la Direction a examiné les créances sur l'État et a conclu à leur recouvrabilité étant donné qu'il n'y avait pas d'indication objective de l'incidence d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale des créances sur les flux de trésorerie futurs estimés.

###### ***Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente***

La Banque suit les procédures de l'IAS 39 : *Instruments Financiers - Comptabilisation et Evaluation*, afin de déterminer la dépréciation d'un actif financier. Cette détermination requiert un jugement comptable significatif. En effectuant ce jugement, la Banque évalue si la valeur de l'actif financier est en dessous de son coût ainsi que la santé financière et les perspectives à court terme, comprenant les facteurs tels que la performance de l'industrie, les changements dans la technologie et les flux de trésorerie opérationnels et financiers.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****5. INTÉRÊTS PERÇUS**

	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
	<b>BIF'000</b>	<b>BIF'000</b>
Intérêts sur placements et divers en BIF	15,663,846	14,925,335
Intérêts sur placements en monnaies étrangères	<u>1,398,708</u>	<u>2,269,791</u>
	<u>17,062,554</u>	<u>17,195,126</u>

**6. INTÉRÊTS PAYÉS**

	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
	<b>BIF'000</b>	<b>BIF'000</b>
Dépenses de la Politique Monétaire	35,757	4,165
Intérêts sur Engagements en monnaies étrangères	<u>148,647</u>	<u>160,019</u>
	<u>184,404</u>	<u>164,184</u>

**7. FRAIS ET COMMISSIONS NETS**

	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
	<b>BIF'000</b>	<b>BIF'000</b>
Agios et commissions	<u>285,225</u>	<u>329,244</u>

**8. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
	<b>BIF'000</b>	<b>BIF'000</b>
Bénéfices divers	1,408,149	495,988
Récupération des frais généraux	<u>123,533</u>	<u>80,527</u>
	<u>1,531,682</u>	<u>576,515</u>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****9. CHARGES D'EXPLOITATION**

	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
	<b>BIF'000</b>	<b>Retraité BIF'000</b>	<b>Retraité BIF'000</b>
Frais du personnel	14,515,840	12,670,204	13,355,373
Rémunération des dirigeants non salariés	54,120	53,904	100,675
Frais de voyage et de mission	645,905	800,935	670,883
Dépenses relatives aux bâtiments, matériel et mobilier	959,402	636,729	550,921
Frais relatifs au fonctionnement des services	491,008	764,270	952,826
Frais d'assurance	95,447	64,216	55,999
Frais de publication et d'information	446,738	342,553	223,929
Impôts et taxes	10,384	7,741	2,375
Honoraires	326,644	172,073	200,756
Charges de supervision et inclusion financière	-	112,512	310,512
Dotations aux amortissements	1,283,704	773,299	572,298
Dotations aux provisions pour risques divers	88,034	1,276,282	715,733
Frais de fabrication des billets et pièces	2,896,782	1,077,678	131,774
Frais d'études et séminaires	269,241	178,601	56,383
Autres charges	672,137	1,100,803	227,247
	<b>22,755,386</b>	<b>20,031,800</b>	<b>18,127,684</b>

**10. AVOIRS EXTERIEURS**

	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
	<b>BIF'000</b>	<b>BIF'000</b>
Correspondants à vue	223,189,953	241,446,505
Dépôts à terme	76,112,573	57,053,630
Avoirs en DTS (Note (i))	183,917,766	196,111,749
Avoirs en or	1,802,056	1,785,259
	<b>485,022,348</b>	<b>496,397,143</b>

Note (i) :

Les DTS sont des actifs de réserve créés par le FMI et que celui-ci alloue à ses membres pour compléter leurs réserves officielles existantes. Les DTS alloués aux membres du FMI peuvent être cédés contre des monnaies convertibles sur base d'accords d'échange librement consentis entre pays membres.

**11. PROVISIONS VERSÉES POUR CRÉDIT DOCUMENTAIRES**

Le crédit documentaire est l'opération par laquelle la Banque Centrale s'engage pour compte de son client importateur à régler à un tiers exportateur dans un délai déterminé, via une banque intermédiaire (la banque notificatrice) un montant déterminé contre la remise de documents strictement conforme justifiant la valeur et l'expédition des marchandises.

La Banque Centrale utilise une banque commerciale située en Belgique notamment l'ING Belgique SA pour effectuer ces transactions et a ainsi bloqué une somme de BIF 7,285,078,000 (équivalent à 3,686,683.60 Euros et 208,549.80 dollars américains) avec l'ING Belgique SA à cet effet.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**12. QUOTE-PART AU FMI**

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
	BIF'000	BIF'000
Quote-part au FMI	<u>173,204,308</u>	<u>183,446,355</u>

La Banque comptabilise dans ses écritures, comme avoirs propres, les droits que possède l'État comme membre du FMI. Sa quote-part détermine les droits de vote de la République du Burundi au FMI.

**13. CRÉANCES SUR L'ÉTAT**

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
	BIF'000	BIF'000
<i>Dette extraordinaire de l'État:</i>		
Solde au début de l'exercice	134,038,128	137,735,732
Recouvrement pendant l'exercice	<u>(3,697,602)</u>	<u>(3,697,604)</u>
Solde à la fin de l'exercice (Note (i))	<u>130,340,526</u>	<u>134,038,128</u>
<i>Crédit spécial (Note (ii))</i>	107,284,306	107,284,306
<i>Avances 2012 consolidés (Note (iii))</i>	155,251,860	155,251,860
<i>Avances ordinaires (Note (iv))</i>	<u>55,186,913</u>	<u>-</u>
	<u>448,063,605</u>	<u>396,574,294</u>

En vertu de la convention entre l'État et la Banque de la République du Burundi, la Banque Centrale remplit les fonctions de Caissier de l'État, et ce conformément à l'article 7, alinéa 8 de la loi N°1/34 du 02 décembre 2008. En son article 18, ladite loi stipule que la Banque Centrale ne peut accorder ni d'avances directes ou indirectes au Trésor. Toutefois, précise le même article, le compte courant du Trésor pourra dégager un solde débiteur pendant une période maximale de 7 ans à compter de 2009.

- (i) La dette extraordinaire est due au reclassement d'après la convention de rééchelonnement de certaines avances et obligations du Trésor du 7 avril 2010. La période de remboursement du principal et des intérêts du montant de rééchelonnement est fixée à 40 ans à compter de la date de signature de la convention à un taux intérêt de 6.04% l'an.
- (ii) A la suite des allocations générales de DTS en 2009 pour relancer l'économie mondiale, le FMI a autorisé une convention entre la Banque Centrale et l'État portant sur un crédit spécial relative aux allocations accordées à la République du Burundi (60,20 millions de DTS). Cette facilité a été exploitée totalement pour atteindre un solde de BIF 117,037,424,000 au 31 décembre 2012. Le remboursement a commencé le 31 janvier 2013 pour une période de 120 mois à un taux intérêt de 3.0 % l'an.

A partir du 31 août 2013, l'État a suspendu le paiement du principal et des intérêts sur le crédit spécial. Un avenant à cette convention a été signé par les deux parties (La Banque Centrale et le Gouvernement de la République du Burundi) en date du 21 janvier 2014. Il est précisé que cette suspension n'occasionnera pas le paiement des intérêts de retard et qu'il s'agit d'un simple glissement de l'échéancier. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts reprendront le 31 janvier 2015 et respecteront les prescrits du tableau d'amortissement initial.



**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**13. CRÉANCES SUR L'ÉTAT (SUITE)**

- (iii) Pour l'exercice 2011, le plafond du compte ordinaire était fixée à BIF 36,4 milliards qui correspond à 7.7% des recettes fiscales de 2011 mais est passé à BIF 86,2 milliards pour atteindre BIF 155,2 milliards en 2012 suite au tarissement des appuis budgétaires. Le 4 janvier 2013, la Banque Centrale et le Gouvernement de la République du Burundi ont signé une convention pour rééchelonner le découvert sur le compte ordinaire sur une période de remboursement fixée à quarante (40) ans avec une année de moratoire sur le capital à partir du 31 janvier 2014. Les intérêts seront payés mensuellement au taux d'intérêt de 4.52% l'an. Les échéances impayées sont porteuses d'intérêt de retard calculé à 4.52% l'an à partir du 30<sup>ème</sup> jour calendrier.

L'État a également suspendu le remboursement du principal et le paiement des intérêts relatifs à la convention du 4 janvier 2013 pour une période de 5 mois pour les intérêts et de 12 mois pour le principal. La reprise du paiement des intérêts a commencé le 31 janvier 2014 et le remboursement du principal reprendra le 31 janvier 2015. Les montants de remboursement du principal et des intérêts respecteront les prescrits de l'ancien tableau d'amortissement. Le dernier paiement des intérêts interviendra le 30 novembre 2053 et le dernier remboursement du principal aura lieu le 31 décembre 2053.

- (iv) Durant l'exercice 2014, suite aux tarissements des appuis budgétaires, la Banque a régulièrement accordé des avances à l'État pour aboutir à un montant total de BIF 55,186,913,879 à la fin de l'exercice 2014. Au 3 mars 2015, ces avances atteignaient BIF 74,601,096,600. La Banque n'a pu fixer un plafond avec l'État et un délai de remboursement dû à l'incertitude des appuis budgétaires pour l'exercice 2015.

**14. CRÉANCE À UNE INSTITUTION FINANCIÈRE**

En vertu de la convention de prêt signé le 7 août 2014 avec la Banque Nationale pour le Développement Economique, la Banque de la République du Burundi a avancé un montant de BIF 2 milliards destiné à relever la trésorerie de l'emprunteur. Ce prêt est accordé avec garanties et à un taux d'intérêt annuel de 10% pour une durée de trois mois. Suite à un avenant à cette convention, le prêt a été prorogé de trois mois et l'échéance reportée au 08 février 2015. Le prêt a effectivement été remboursé à cette date.

**15. TITRES DE PARTICIPATION**

	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
	<b>BIF'000</b>	<b>BIF'000</b>
Société Concessionnaire de l'Exploitation du Port de Bujumbura (EPB)	-	9,380
Société Immobilière Publique (SIP)	-	20,000
Dépréciation des titres de participation	-	(29,380)
	<u>-</u>	<u>-</u>

La Banque détient 3% du capital de l'EPB et 5% du capital de la SIP. Toutes ces entreprises sont enregistrées et domiciliées au Burundi et sont dans l'exploitation des secteurs du transport et de l'immobilier respectivement.

Les titres de participation ne sont pas cotés en bourse et sont présentés au coût historique en raison de l'absence de mesures appropriées de la juste valeur. Compte tenu de la mauvaise performance financière continue des sociétés émettrices, le Comité de Direction a évalué la probabilité de récupérer le montant investi et sur la base de son évaluation, il a décidé de radier les investissements au cours de l'exercice 2013.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****16. AUTRES ACTIFS**

	<b>31 décembre</b>	<b>31 décembre</b>	<b>1 Janvier</b>
	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2013</b>
	<b>BIF'000</b>	<b>Retraité</b>	<b>Retraité</b>
	<b>BIF'000</b>	<b>BIF'000</b>	<b>BIF'000</b>
Prêts et avances sur traitements au personnel	12,094,001	10,109,303	8,022,491
Acomptes sur commandes pour des immobiliers	448,282	334,425	810,534
Charges constatés d'avance	7,034,071	1,298,800	-
Comptes suspens	261,707	112,793	163,100
Acomptes sur commandes pour des billets et pièces	3,042,715	511,478	-
Frais de fabrication des billets et pièces immobilisés (Note (i))	1,705,149	2,830,507	1,266,330
Achats d'or aux producteurs (Note (ii))	6,488,587	-	-
Autres créances	2,744,732	2,744,803	2,864,710
Provisions pour créances douteuses	<u>(1,272,391)</u>	<u>(1,239,928)</u>	<u>(1,291,649)</u>
	<u>32,546,853</u>	<u>16,702,181</u>	<u>11,835,516</u>

- (i) Suite au changement de méthode comptable (Note 30), les frais de fabrication de billets et pièces ont été immobilisés pour la partie des billets et pièces non encore mis en circulation.
- (ii) Durant l'exercice 2014, la Banque a acheté 105,650.65 grammes d'or brut à des producteurs du Burundi pour un montant total de BIF 6,488,587,000.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**17(a). IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

COÛT	Terrain & immeubles	Matériel roulant	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Immobilisations en cours	Total
	BIF'000	BIF'000	BIF'000	BIF'000	BIF'000	BIF'000
Au début de l'exercice 2014	3,326,115	1,163,333	8,380,105	1,643,872	2,073,019	16,586,444
Acquisitions	730,011	367,860	823,691	333,828	-	2,255,390
Transfert	2,073,019	-	-	-	(2,073,019)	-
Réévaluation	30,214,749	-	-	-	-	30,214,749
Redressement comptable	45,541	-	(36,056)	796	-	10,281
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>36,389,435</b>	<b>1,531,193</b>	<b>9,167,740</b>	<b>1,978,496</b>	<b>-</b>	<b>49,066,864</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>						
Au début de l'exercice 2014	1,116,532	964,868	2,021,425	1,239,695	-	5,342,520
Dotations aux amortissements	368,060	156,379	478,561	256,987	-	1,259,987
Amortissements de la subvention	-	-	509	6,095	-	6,604
Réévaluation	(1,116,532)	-	-	-	-	(1,116,532)
Redressement comptable	-	-	(33,319)	-	-	(33,319)
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>368,060</b>	<b>1,121,247</b>	<b>2,467,176</b>	<b>1,502,777</b>	<b>-</b>	<b>5,459,260</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>						
Au 31 décembre 2014	36,021,375	409,946	6,700,564	475,719	-	43,607,604
Au 31 décembre 2013	2,209,583	198,465	6,358,680	404,177	2,073,019	11,243,924

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**17(a). IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)**

COÛT	Terrains & immeubles BIF'000	Matériel roulant BIF'000	Matériel et mobilier BIF'000	Matériel informatique BIF'000	Immobilisations en cours BIF'000	Total BIF'000
Au début de l'exercice 2013	2,910,583	1,539,364	3,988,096	2,419,475	1,750,675	12,608,193
Acquisitions	416,520	-	4,549,528	123,201	322,344	5,411,593
Cession	-	(151,560)	-	-	-	(151,560)
Redressement comptable	(988)	(224,471)	(157,519)	(898,804)	-	(1,281,782)
A la fin de l'exercice	3,326,115	1,163,333	8,380,105	1,643,872	2,073,019	16,586,444
<b>AMORTISSEMENTS</b>						
Au début de l'exercice 2013	1,028,316	1,254,674	1,924,725	1,856,344	-	6,064,059
Dotations aux amortissements	88,216	86,224	201,308	276,550	-	652,298
Amortissements de la subvention	-	-	509	6,095	-	6,604
Amortissements de la cession	-	(376,030)	(105,117)	(899,294)	-	(1,380,441)
A la fin de l'exercice	1,116,532	964,868	2,021,425	1,239,695	-	5,342,520
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>						
Au 31 décembre 2013	2,209,583	198,465	6,358,680	404,177	2,073,019	11,243,924
Au 31 décembre 2012	1,882,267	284,690	2,063,371	563,131	1,750,675	6,544,134

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****17(a). IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)**

Les terrains et les bâtiments de la Banque ont été réévalués par les experts en constructions du Ministère des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement en mars 2014. Les détails de la réévaluation et de la juste valeur des terrains et des bâtiments sont décrits dans la note 29.

Si les bâtiments de la Banque avaient été évalués au coût historique, leur valeur comptable se serait établie comme suit :

	<u>31 décembre 2014</u>
	BIF'000
Bâtiments	<u>4,756,024</u>

**17(b). IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
	BIF'000	BIF'000
<b>COÛT</b>		
Au début de l'exercice	404,989	404,989
Acquisitions	82,849	-
Redressement comptable	430	-
A la fin de l'exercice	<u>488,268</u>	<u>404,989</u>
<b>AMORTISSEMENTS</b>		
Au début de l'exercice	194,537	80,140
Dotations aux amortissements	16,433	114,397
A la fin de l'exercice	<u>210,970</u>	<u>194,537</u>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>		
Au 31 décembre	<u>277,298</u>	<u>210,452</u>

**18. RÉSERVES***Fonds de Réserves Générales*

Le fonds de réserves générales est tenu selon l'article No 71 de la loi No 1/34 du 2 décembre 2008 portant Statuts de la Banque de la République du Burundi, qui stipule que si le résultat dégagé est bénéficiaire et aussi longtemps que le total du capital et de la réserve générale est inférieur à 10 % des actifs de la Banque Centrale, la totalité est affectée à la réserve générale. Une fois que ce ratio de 10% est atteint, 20% de ce résultat est affecté à la réserve générale.

*Réserves Spéciales*

Après affectation à la réserve générale, le Conseil Général peut décider d'affecter des montants déterminés à des réserves spéciales. Après affectation à la réserve générale et aux réserves spéciales, le solde est versé en totalité au compte courant du trésor. L'article n°72 de la loi n° 1/34 du 2 décembre 2008 stipule que si le résultat est déficitaire, la perte est amortie par imputation sur les réserves spéciales. Si celles-ci ne permettent pas d'amortir intégralement la perte, le reliquat est imputé sur la réserve générale.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**18. RÉSERVES (SUITE)**

*Réserves au titre de l'écart de change*

L'article No 71 de la loi No 1/34 du 2 décembre 2008 portant statuts de la Banque de la République du Burundi stipule que les profits non réalisés sont affectés à un compte de réévaluation dont il ne peut en aucun cas être disposé.

**19. CIRCULATION FIDUCIAIRE**

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
	BIF'000	BIF'000
Pièces et billets fabriqués, cumulés	741,155,000	667,325,000
Pièces et billets détruits, cumulés	(420,475,293)	(419,714,293)
Monnaie en réserve	(54,035,875)	(10,692,650)
Encaisse à la Banque Centrale	<u>(33,363,414)</u>	<u>(25,234,348)</u>
Billets en circulation	<u>233,280,418</u>	<u>211,683,709</u>

**20. DÉPÔTS DU SECTEUR GOUVERNEMENTAL**

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
	BIF'000	BIF'000
Dépôts de l'Administration Centrale en BIF	99,243,572	69,923,850
Dépôts de l'Administration Centrale en monnaies étrangères	71,634,982	82,442,838
Dépôts des administrations locales, des agences gouvernementales et organismes publics en BIF	16,079,082	17,158,141
Dépôts des administrations locales, des agences gouvernementales et organismes publics en monnaies étrangères	1,093,622	1,169,671
	<u>188,051,258</u>	<u>170,694,500</u>

**21. BANQUES ET AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
	BIF'000	BIF'000
Dépôts des banques commerciales en BIF	106,514,557	68,580,740
Dépôts des banques commerciales en monnaies étrangères	13,580,928	14,130,120
Dépôts des établissements financiers et microfinances en BIF	1,819,089	5,726,045
Dépôts des établissements financiers et microfinances en monnaies étrangères	840,762	2,083,807
	<u>122,755,336</u>	<u>90,520,712</u>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**22. DÉPÔTS DIVERS**

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
	BIF'000	BIF'000
Dépôts à l'importation	9,222,585	7,533,009
Autres engagements	2,390,204	2,035,655
	<u>11,612,789</u>	<u>9,568,664</u>

**23. ENGAGEMENTS ENVERS LE FMI**

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
	BIF'000	BIF'000
<i>Credit de facilité :</i>		
Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance	82,740,967	91,040,528
Facilité élargie de crédit	121,252,400	126,380,242
Allocation DTS	166,117,521	175,940,507
Compte N° 1	7,903,242	7,903,242
Compte Titres	175,602,585	171,770,702
<i>Compte d'ajustement de valeur:</i>		
Compte N° 1	(478,567)	128,183
Compte Titres	(10,633,321)	2,785,940
	<u>542,504,827</u>	<u>575,949,344</u>

Les engagements envers le FMI sont en DTS et ils sont réévalués chaque jour comme tout autre compte en monnaies étrangères. A la date de clôture de l'exercice, ils sont évalués en BIF sur base du cours de change moyen des DTS.

Depuis 2010, la tenue des comptes FMI répond à deux préoccupations. D'une part, le FMI réajuste ses comptes au 30 avril de chaque année. Dans les livres de la Banque, les comptes FMI N°1 et Titres FMI doivent être tenus en BIF et sont ajustés au 30 avril de chaque année, à l'occasion de l'arrêté des comptes par le FMI. D'autre part, comme les normes exigent de tenir les dettes à leur juste valeur, il a fallu ouvrir les comptes CVA (comptes d'ajustement de valeur). Ainsi, au 30 avril 2015, la Banque aura la provision pour ajuster les comptes N°1 et Titres.

**24. ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS**

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
	BIF'000	BIF'000
Dépôts des non-résidents en BIF	2,135,472	2,393,090
Valeurs à payer en monnaies étrangères	36,108	168,380
Dépôts des non-résidents en monnaies étrangères	270,228	557,849
	<u>2,441,808</u>	<u>3,119,319</u>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**25. AUTRES PASSIFS**

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	BIF'000	BIF'000
Provisions	4,108,718	4,247,560
Valeurs à payer à vue en BIF	3,468,571	2,959,914
Subventions reçues (Note (i))	9,398	13,606
Créditeurs divers	960,176	962,118
	<u>8,546,863</u>	<u>8,183,198</u>

- (i) La Banque a reçu un don en équipements et logiciels informatiques du Projet de Développement des Secteurs Financiers et Privé du Burundi qui a été comptabilisée dans les immobilisations corporelles et incorporelles. La contrepartie a été comptabilisée comme subventions publiques et en autres passifs en accord avec la méthode comptable décrite à la section 3.15.

**26. FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPERATIONNELLES**

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	BIF'000	BIF'000
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>7,547,519</b>	<b>(13,387,388)</b>
Amortissements	1,283,024	773,299
Intérêts perçus	(17,062,554)	(17,195,126)
Intérêts payés	184,404	164,184
Ajustements	(44,029)	52,900
Résultat sur fluctuation des cours de change	(7,118,051)	14,988,276
<b>Résultat avant ajustement du fonds de roulement</b>	<b>(15,209,687)</b>	<b>(14,603,855)</b>
Variation des provisions pour crédits documentaires	(2,516,609)	1,556,244
Variation de la Quote-part FMI	10,242,047	(480,041)
Variation des créances sur l'État	(51,489,311)	13,450,722
Variation des créances sur les banques et autres institutions financières	(2,000,000)	-
Variation des participations	-	9,380
Variation des créances diverses	(15,814,672)	(4,866,665)
Variation des dépôts du secteur gouvernemental	17,356,758	43,036,968
Variation des dépôts des banques et autres institutions financières	32,234,624	18,490,622
Variation des dépôts divers	2,044,125	(7,705,489)
Variation des engagements envers le FMI	(33,444,517)	9,305,779
Variation des autres engagements extérieurs	(677,511)	(30,475,754)
Variation des autres passifs	363,665	(6,846,230)
<b>Trésorerie liée aux activités opérationnelles</b>	<b>(58,911,088)</b>	<b>20,871,681</b>
Intérêts versés	(184,403)	(164,184)
<b>Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles</b>	<b>(59,095,491)</b>	<b>20,707,497</b>



**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****27. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS**

La trésorerie indiquée dans le tableau de flux de trésorerie comprend les comptes du bilan suivants:

	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
	<b>BIF'000</b>	<b>BIF'000</b>
Caisse	6,925,696	11,237,318
Avoirs extérieurs	484,774,086	496,397,143
	<b>491,699,782</b>	<b>507,634,461</b>

**28. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

A l'instar des autres banques centrales, la Banque de la République du Burundi est exposée aux divers risques inhérents à ses activités : risques de crédit, de liquidité, de taux de change et d'intérêt. La fonction de gestion des risques n'était pas auparavant confiée à une unité spécifique. Cependant, le Service d'Audit Interne et le Comité d'Audit devaient renforcer le dispositif de mesure et de maîtrise des risques. A partir du 18 septembre 2014, la Direction a réaffecté des cadres dans une cellule de Gestion des Risques. La cellule de Gestion des Risques est sous la supervision du Conseiller de la Direction en matière des risques.

En principe, la Banque gère les risques à travers une gestion prudente de ses avoirs et engagements. Les principaux risques encourus reposent sur la position de réserves de change, les avances à l'État, au secteur financier et au personnel.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers: informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont la Banque les gère.

La gestion des risques de la Banque s'articule autour des principales catégories suivantes:

**Risque de crédit** : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la Banque à faire face à leurs engagements financiers.

**Risque de liquidité** : risque que la Banque ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.

**Risque de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation d'actifs dû aux variations des taux d'intérêt ou de change; les risques structurels de taux et de change sont liés aux opérations de la Banque.

**GESTION DU RISQUE DE CREDIT**

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la Banque.

***Exposition au risque de crédit***

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale au risque de crédit des actifs financiers de la Banque, nets de dépréciation.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**28. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

**GESTION DU RISQUE DE CREDIT (SUITE)**

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
	BIF'000	BIF'000
<b>Actifs financiers</b>		
Avoirs extérieurs	483,220,292	494,611,884
Provisions versées pour crédits documentaires	7,285,078	4,768,469
Créances sur l'État	488,063,605	396,574,294
Créance à une institution financière	2,000,000	-
Prêts et avances sur traitements au personnel	<u>12,094,001</u>	<u>10,109,303</u>
<b>Total actifs financiers</b>	<u><b>992,662,976</b></u>	<u><b>906,063,950</b></u>

*Couverture du risque de crédit*

La Banque a adopté une politique qui consiste à ne faire affaire qu'avec des contreparties bien cotées. La Banque ne conclut des opérations qu'avec des entités dont la côte est au moins de qualité supérieure.

- (i) Le risque de crédit lié aux fonds liquides est restreint puisque les contreparties sont des banques auxquelles des agences de notation internationales ont attribué des côtes de crédit élevées.

Pour le bien-être de son personnel, la Banque accorde divers types de crédit à ses cadres et agents qui en font la demande. En plus de la garantie de remboursement des sommes dues en capital et intérêts qui sont d'office retenues à la source, l'emprunteur s'engage à affecter ses avoirs au fonds de pension, les débours pour assurance-vie et toute somme due au titre de décompte final, à l'apurement des sommes exigibles sur les prêts contractés. Aussi, l'emprunteur s'engage à faire signer son conjoint, par acte séparé, une caution solidaire pour garantir ses engagements. Pour les crédits immobiliers, la Banque conserve dans ses coffres, en plus des garanties ci-haut citées, le titre de propriété avec inscription hypothécaire de la maison financée jusqu'à l'extinction des obligations de l'emprunteur. Quant aux risques sur les actifs immobilisés, la Banque s'en prémunit en prenant des assurances auprès des compagnies d'assurance.

- (ii) Comme décrite à la note 13 des états financiers, les créances sur l'État au 31 décembre 2014 s'élevaient à BIF 448,063,605,000 et sont constituées de la « dette extraordinaire de l'État », du « crédit spécial », des « avances ordinaires 2012 consolidées » et des avances ordinaires accordées à l'État durant l'exercice 2014.

Durant l'exercice 2013, l'État n'avait pu honorer ses engagements envers la Banque sur le « crédit spécial » et les « avances ordinaires 2012 consolidées » et ces dettes ont été ainsi rééchelonnées au mois de janvier 2014 en rallongeant le délai de remboursement et ceci en accord avec des nouvelles conventions signées entre la Banque et le Ministère des Finances.

En fait, les « avances ordinaires 2012 consolidées » ont été rééchelonnées deux fois, soit en janvier 2013 et janvier 2014 respectivement alors que le crédit spécial a été rééchelonné une première fois en janvier 2014.

Les remboursements sur le crédit spécial et les « avances ordinaires 2012 consolidées » ont repris en janvier 2015 en accord avec les conventions signées entre la Banque et le Ministère des Finances.

Durant l'exercice 2014, suite aux tarissements des appuis budgétaires, la Banque a régulièrement accordé des avances à l'État pour aboutir à un montant total de BIF 55,186,913,879 à la fin de l'exercice 2014. Au 3 mars 2015, ces avances atteignaient BIF 74,601,096,600. La Banque n'a pu fixer un plafond avec l'État et un délai de remboursement dû à l'incertitude des appuis budgétaires pour l'exercice 2015.

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****28. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)****GESTION DU RISQUE DE CREDIT (SUITE)**

- (ii) L'accroissement régulier des avances accordées par la Banque à l'État et l'incertitude sur le remboursement des avances ordinaires démontrent un risque de crédit potentiel.

Les états financiers au 31 décembre 2014 ne tiennent pas en compte ce risque de crédit potentiel étant donné que des nouvelles conventions ont été établies entre la Banque et l'État sur le remboursement de ces créances (crédit spécial et avances ordinaires 2012 consolidées) et que la Banque espère un remboursement partiel sur les avances ordinaires accordés durant l'exercice 2014.

- (iii) Le risque de crédit lié aux provisions versées pour crédits documentaires est restreint puisque la contrepartie est une banque auxquelles des agences de notation internationales ont attribué des cotes de crédit élevées.
- (iv) La créance à une institution financière a été remboursée le 8 février 2015 (Note 14).

**RISQUE DE MARCHÉ**

Les activités de la Banque l'exposent aussi aux risques financiers liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. L'exposition au risque de marché est évaluée au moyen des analyses de sensibilité.

La Banque gère elle-même les réserves de change du pays qu'elle place auprès des banques correspondantes. Elle diversifie autant que possible les placements et fait une répartition afin de minimiser les risques. En matière de réserves de change, les avoirs de la Banque sont présentés dans le tableau suivant.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**28. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

**RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

*Gestion du risque de change*

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères de la Banque à la fin de la période de présentation de l'information financière.

2014 (BIF 000)	USD	EUR	GBP	AUD	Autres	DTS	Total
<u>Actifs financiers</u>							
Caisse	3,356,495	2,532,660	7,372	-	1,029,169	-	6,925,696
Avoirs extérieurs	218,248,459	54,443,403	3,100,685	23,133,682	307,194	183,986,869	483,220,292
Provisions versées pour crédits documentaires	323,888	6,962,190	-	-	-	-	7,285,078
Prêts et créances	<u>221,928,842</u>	<u>63,938,253</u>	<u>3,108,057</u>	<u>23,133,682</u>	<u>1,336,363</u>	<u>183,986,869</u>	<u>497,432,066</u>
Quote-part au FMI	-	-	-	-	-	173,204,308	173,204,308
Actif financier disponible à la vente	-	-	-	-	-	173,204,308	173,204,308
<b>Total actifs financiers</b>	<u>221,928,842</u>	<u>63,938,253</u>	<u>3,108,057</u>	<u>23,133,682</u>	<u>1,336,363</u>	<u>357,191,177</u>	<u>670,636,374</u>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**28. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

**RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

*Gestion du risque de change (suite)*

2014 (BIF 000) <u>Passifs financiers</u>	USD	EUR	GBP	Autres	DTS	Total
Dépôts du secteur Gouvernemental	28,661,211	44,067,393	-	-	-	72,728,604
Banques et autres institutions financières	9,397,686	4,997,032	24,859	2,113	-	14,421,690
Engagements envers le FMI	-	-	-	-	542,504,827	542,504,827
Engagements extérieurs	179,615	93,878	-	6	32,837	306,336
<b>Total passifs financiers</b>	<b>38,238,512</b>	<b>49,158,303</b>	<b>24,859</b>	<b>2,119</b>	<b>542,537,664</b>	<b>629,961,457</b>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**28. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

**RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

*Gestion du risque de change (suite)*

2013 (BIF 000)	USD	EUR	GBP	AUD	Autres	DTS	Total
<b>Actifs financiers</b>							
Caisse	4,135,932	5,122,736	13,303	-	1,965,347	-	11,237,318
Avoirs extérieurs	215,621,504	44,801,178	3,392,216	34,416,239	268,998	196,111,749	494,611,884
Provisions versées pour crédits documentaires	850,003	3,918,466	-	-	-	-	4,768,469
<b>Prêts et créances</b>	<b>220,607,439</b>	<b>53,842,380</b>	<b>3,405,519</b>	<b>34,416,239</b>	<b>2,234,345</b>	<b>196,111,749</b>	<b>510,617,671</b>
Quote-part au FMI	-	-	-	-	-	183,446,355	183,446,355
<b>Actif financier disponible à la vente</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>183,446,355</b>	<b>183,446,355</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>220,607,439</b>	<b>53,842,380</b>	<b>3,405,519</b>	<b>34,416,239</b>	<b>2,234,345</b>	<b>379,558,104</b>	<b>694,064,026</b>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**28. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

**RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

*Gestion du risque de change (suite)*

2013 (BIF 000)	USD	EUR	GBP	Autres	DTS	Total
<u>Passifs financiers</u>						
Dépôts du secteur Gouvernemental	13,904,980	70,546,684	-	-	-	84,451,664
Banques et autres institutions financières	12,519,907	3,665,429	26,085	2,506	-	16,213,927
Engagements envers le FMI	-	-	-	-	575,949,344	575,949,344
Engagements extérieurs	348,266	357,908	-	-	50,616	756,790
<b>Total passifs financiers</b>	<b>26,773,153</b>	<b>74,570,021</b>	<b>26,085</b>	<b>2,506</b>	<b>575,999,960</b>	<b>677,371,725</b>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****28. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)****RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)****Gestion du risque de change (suite)**

Les analyses de sensibilité permettent d'évaluer l'incidence d'une variation raisonnablement possible des taux de change sur un an. Les détails de l'analyse de sensibilité en ce qui a trait au risque de change sont présentés ci-dessous.

	2014 Variation positive	2013 Variation positive	Incidence positive de la devise sur le résultat net et les capitaux propres	
			2014 (BIF 000)	2013 (BIF 000)
USD	1%	1%	1,836,903	1,938,343
EUR	11%	3%	1,665,587	(621,829)
GBP	5%	1%	150,460	33,794
AUD	8%	15%	1,799,800	5,162,436
DTS	6%	1%	(10,342,334)	(1,964,419)

Ainsi, une variation négative des taux de change aurait l'effet directement inverse sur le résultat net et les capitaux propres. Par exemple, une variation négative de 1% sur les taux de change en USD aura une incidence négative de BIF 1,836,903,000 sur le résultat net et les capitaux propres pour l'exercice 2014.

**GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

En matière de taux d'intérêts sur les monnaies étrangères, le risque réside dans le fait que, d'une part, les taux d'intérêts sur les placements peuvent baisser et engendrer un manque à gagner et, d'autre part, que les taux sur les engagements peuvent augmenter.

Comparée aux taux d'apports de liquidité et de facilité de prêt marginal, cette dernière n'expose pas la Banque au risque de taux. Cependant, dans une conjoncture d'excédents de liquidité bancaire, la Banque supporte un coût de politique monétaire en rémunérant les opérations de reprise de liquidité pour arriver à son objectif de stabilisation des prix, de par sa mission fondamentale.



**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**28. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

**GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT (SUITE)**

	2014 (BIF 000)				Total
	De 0 à 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus d'un an	Sans intérêts	
<b>ACTIF</b>					
Caisse	-	-	-	6,925,696	6,925,696
Avoirs extérieurs	413,517,877	-	-	69,702,415	483,220,292
Provisions versées pour crédits documentaires	-	-	-	7,285,078	7,285,078
Quote-part au FMI	-	-	-	173,204,308	173,204,308
Créances sur l'État	6,099,512	18,298,537	368,478,642	55,186,914	448,063,605
Créance à une institution financière	2,000,000	-	-	-	2,000,000
Prêts et avances sur traitements au personnel	363,788	830,178	10,710,549	189,486	12,094,001
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>421,981,177</b>	<b>19,128,715</b>	<b>379,189,191</b>	<b>312,493,897</b>	<b>1,132,792,980</b>
<b>PASSIF</b>					
Circulation fiduciaire	-	-	-	233,280,418	233,280,418
Dépôts du secteur Gouvernemental	-	-	-	188,051,258	188,051,258
Banques et autres institutions financières	-	-	-	122,755,336	122,755,336
Dépôts divers	-	-	-	11,612,789	11,612,789
Engagements envers le FMI	6,345,693	13,981,180	176,319,763	345,858,191	542,504,827
Engagements extérieurs	-	-	-	2,441,808	2,441,808
Autres passifs	-	-	-	8,546,863	8,546,863
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6,345,693</b>	<b>13,981,180</b>	<b>176,319,763</b>	<b>912,546,663</b>	<b>1,109,193,299</b>
<b>IMPASSE AU 31 décembre 2014</b>	<b>415,635,484</b>	<b>5,147,535</b>	<b>202,869,428</b>	<b>(600,052,766)</b>	<b>23,599,681</b>
<b>AU 31 décembre 2013</b>					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>254,553,488</b>	<b>3,505,179</b>	<b>401,850,504</b>	<b>440,838,452</b>	<b>1,100,747,623</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>186,814,089</b>	<b>13,749,299</b>	<b>192,797,891</b>	<b>676,358,169</b>	<b>1,069,719,448</b>
<b>IMPASSE AU 31 décembre 2013</b>	<b>67,739,399</b>	<b>(10,244,120)</b>	<b>209,052,613</b>	<b>(235,519,717)</b>	<b>31,028,175</b>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**28. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

**GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ**

La responsabilité ultime de la gestion du risque de liquidité incombe au Comité de Direction, qui a établi un cadre de gestion du risque de liquidité adéquat pour gérer le financement à court et à long terme. La Banque court le risque de liquidité en monnaies étrangères lorsque pour une échéance donnée, elle n'arrive pas à couvrir les dépenses. Pour ne pas augmenter ses engagements, la Banque a toujours adopté une attitude prudente en limitant les emprunts extérieurs aux seuls besoins de la balance des paiements. Structurellement les positions de change par devise de la Banque sont longues à l'exception des positions en DTS qui sont courtes. Ainsi, lorsque les cours de change varient à la hausse, la Banque réalise des gains. Par contre, s'il y a un mouvement inverse, la Banque enregistre des pertes. La Banque gère le risque de liquidité en investissant sur une période qui ne dépasse pas 1 mois et en surveillant la position journalière de chaque monnaie. Le tableau suivant présente le détail de la durée contractuelle jusqu'à l'échéance des actifs et passifs financiers de la Banque ainsi que les périodes de remboursement convenues.

ACTIF	2014 (BIF 000)					TOTAL
	A VUE	ECHEANCE 3 MOIS	ECHEANCE 4 A 12 MOIS	ECHEANCE 13 A 60 MOIS	ECHEANCE AU DELA	
Caisse	6,925,696	-	-	-	-	6,925,696
Avoirs extérieurs	483,220,292	-	-	-	-	483,220,292
Provisions versées pour crédits documentaires	7,285,078	-	-	-	-	7,285,078
Quote-part FMI	173,204,308	-	-	-	-	173,204,308
Créances sur l'État	55,186,914	6,099,512	18,298,537	97,592,196	270,886,446	448,063,605
Créance à une institution financière	-	2,000,000	-	-	-	2,000,000
Prêts et avances sur traitements au personnel	115,507	363,789	830,178	4,877,882	5,906,645	12,094,001
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>725,937,795</b>	<b>8,463,301</b>	<b>19,128,715</b>	<b>102,470,078</b>	<b>276,793,091</b>	<b>1,132,792,980</b>
<b>PASSIF</b>						
Circulation fiduciaire	233,280,418	-	-	-	-	233,280,418
Dépôts du secteur Gouvernemental	188,051,258	-	-	-	-	188,051,258
Banques et autres institutions financières	122,755,336	-	-	-	-	122,755,336
Dépôts divers	11,612,789	-	-	-	-	11,612,789
Engagements envers le FMI	345,894,299	6,309,585	13,981,180	176,319,763	-	542,504,827
Engagements extérieurs	2,441,808	-	-	-	-	2,441,808
Autres passifs	8,546,863	-	-	-	-	8,546,863
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>912,582,771</b>	<b>6,309,585</b>	<b>13,981,180</b>	<b>176,319,763</b>	<b>-</b>	<b>1,109,193,299</b>
<b>IMPASSE 2014</b>	<b>(186,644,976)</b>	<b>2,153,716</b>	<b>5,147,535</b>	<b>(73,849,685)</b>	<b>276,793,091</b>	<b>23,599,681</b>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**28. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

**GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)**

	A VUE	ECHEANCE 3 MOIS	ECHEANCE 4 A 12 MOIS	ECHEANCE 13 A 60 MOIS	ECHEANCE AU DELA	TOTAL
AU 31 décembre 2013						
TOTAL ACTIF	694,161,178	1,230,762	3,505,179	40,523,091	361,327,413	1,100,747,623
TOTAL PASSIF	851,350,799	11,821,459	13,749,299	192,797,891	-	1,069,719,448
IMPASSE AU 31 décembre 2013	(157,189,621)	(10,590,697)	(10,244,120)	(152,274,800)	361,327,413	31,028,175

**GESTION DES FONDS PROPRES**

L'article 78 des statuts de la Banque Centrale stipule : Le ratio minimum que les fonds propres de la Banque Centrale doit représenter par rapport au total de ses actifs est fixé à 5% au 31 décembre 2008, date d'entrée en vigueur de ses statuts. Il est relevé d'un point de pourcentage chaque année, jusqu'à atteindre l'objectif de 10% prévu aux articles 4 et 73.

Lorsque le total du capital et de la réserve générale est inférieur au ratio minimum, tel que défini à l'alinéa précédent, l'insuffisance des fonds propres de la Banque Centrale est couverte par l'État, par virement en faveur de cette dernière.

Au cas où la situation de la trésorerie de l'État ne le permet pas, celui-ci procède, par dérogation à l'article 33, à une émission d'obligations supplémentaires souscrites par la Banque Centrale, aux conditions du marché.

Se référant à l'article 78, le ratio minimum des fonds propres de la Banque Centrale devrait atteindre 10% au 31 décembre 2014 (9% au 31 décembre 2013). Or, au 31 décembre 2014, ce ratio s'établit à 7.5% (4.5 % au 31 décembre 2013).

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**28. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

**GESTION DES RISQUES SUR LES COMPTES D'ORDRE**

Les comptes d'ordre se rapportent principalement aux avances à l'État et autres institutions Gouvernementales par les Gouvernements étrangers et institutions internationales. Les autres se rapportent aux effets reçus des banques commerciales comme garanties des crédits de refinancement ainsi que les garanties de la Banque pour l'émission des certificats du trésor au public.

*Effets reçus des banques commerciales comme garanties du financement*

Le risque de crédit relatif aux effets reçus des banques commerciales est minimisé par le fait que ces effets sont actuellement constitués par des titres du Trésor négociables (bons et obligations) qui comportent moins de risques que les billets à ordre tirés sur les sociétés privées.

*Garanties de la Banque Centrale pour émission des titres du Trésor*

A ce niveau, il existe effectivement un risque de contrepartie dans la mesure où le compte général du Trésor peut ne pas être suffisamment provisionné pour faire face aux échéances des titres du Trésor à une date donnée, ce qui conduit à des avances de la Banque Centrale à l'État. Mais, ce risque est faible car ces avances sont plafonnées à un pourcentage des recettes de l'année précédente.

**29. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Banque prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation

Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous :

- Niveau 1: Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2: Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3: Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**29. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)**

**29.1 Évaluations de la juste valeur des actifs et passifs non financiers**

Le tableau suivant présente les détails de la juste valeur des actifs et passifs non financiers de la Banque et les informations sur la hiérarchie des justes valeurs:

<u>31 décembre 2014</u>	<u>Notes</u>	<u>Niveau 1</u> <u>BIF'000</u>	<u>Niveau 2</u> <u>BIF'000</u>	<u>Niveau 3</u> <u>BIF'000</u>	<u>Juste valeur</u> <u>BIF'000</u>
<b>Actifs</b>					
Avoirs en or	(i)	1,802,056	-	-	1,802,056
Terrains et bâtiments	(ii)	-	-	36,021,375	36,021,375
<b>Total</b>		<b>1,802,056</b>	<b>-</b>	<b>36,021,375</b>	<b>37,823,431</b>
<u>31 décembre 2013</u>	<u>Note</u>	<u>Niveau 1</u> <u>BIF'000</u>	<u>Niveau 2</u> <u>BIF'000</u>	<u>Niveau 3</u> <u>BIF'000</u>	<u>Juste valeur</u> <u>BIF'000</u>
<b>Actifs</b>					
Avoirs en or	(i)	1,785,259	-	-	1,785,259

Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice.

**(i) Avoirs en or**

**Techniques d'évaluation**

L'or est évalué sur la base du prix de référence Reuters mondial de l'or (en dollars américains par once).

**(ii) Terrains et bâtiments**

**Techniques d'évaluation**

Les terrains et les bâtiments de la Banque sont comptabilisés à leur montant réévalué, à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Les évaluations de la juste valeur des terrains et des bâtiments de la Banque ont été effectuées par les experts en construction du Ministère des Transports, des Travaux Publics et de L'Équipement.

La juste valeur des bâtiments a été déterminée par référence à l'ordonnance Ministérielle No 720/CAB/304/2008 du 20 mars 2008 portant actualisation des tarifs d'indemnisation des terres et constructions en cas d'expropriation par cause d'utilité publique.

La juste valeur des terrains a été déterminée au moyen de l'approche par le marché qui reflète la valeur marchande des terrains.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****29. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)****29.2 Évaluations de la juste valeur des autres actifs et passifs non financiers**

Les autres actifs non financiers comprennent des acomptes sur commandes, comptes en suspens, autres créances dont la juste valeur n'est pas applicable puisque ceux-ci ne sont pas évalués à la juste valeur sur une base récurrente ou non récurrente.

La Banque n'a pas des passifs non financiers à la fin de l'exercice.

**29.3 Évaluations de la juste valeur des actifs et passifs financiers**

Sauf les prêts et avances sur traitements au personnel, la Direction estime que la valeur comptable des actifs et des passifs financiers comptabilisée dans les états financiers consolidés se rapproche de la juste valeur.

	31 Décembre 2014	
	Valeur BIF'000	Juste Valeur BIF'000
<b>Actifs financiers</b>		
Caisse	6,925,696	6,925,696
Avoirs extérieurs	483,220,292	483,220,292
Provisions versées pour crédits documentaires	7,285,078	7,285,078
Quote-part FMI	173,204,308	173,204,308
Créances sur l'État	448,063,605	448,063,605
Créance à une institution financière	2,000,000	2,000,000
Prêts et avances sur traitement au personnel	12,094,001	13,235,126
	<b>1,132,792,980</b>	<b>1,133,934,105</b>

	31 Décembre 2014	
	Valeur BIF'000	Juste Valeur BIF'000
<b>Passifs financiers</b>		
Circulation fiduciaire	233,280,418	233,280,418
Dépôts de secteur Gouvernemental	188,051,258	188,051,258
Banques et autres institutions financières	122,755,336	122,755,336
Dépôts divers	11,612,789	11,612,789
Engagements envers le FMI	542,504,827	542,504,827
Engagements extérieurs	2,441,808	2,441,808
Autres passifs	8,546,863	8,546,863
	<b>1,109,193,299</b>	<b>1,109,193,299</b>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****29. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)****29.3 Évaluations de la juste valeur des actifs et passifs financiers (Suite)**

	31 Décembre 2013	
	Valeur BIF'000	Juste Valeur BIF'000
<b>Actifs financiers</b>		
Caisse	11,237,318	11,237,318
Avoirs extérieurs	494,611,884	494,611,884
Provisions versées pour crédits documentaires	4,768,469	4,768,469
Quote-part FMI	183,446,355	183,446,355
Créances sur l'État	396,574,294	396,574,294
Prêts et avances sur traitement au personnel	10,109,303	11,087,984
	<u>1,100,747,623</u>	<u>1,101,726,304</u>
<b>Passifs financiers</b>		
Circulation fiduciaire	211,683,709	211,683,709
Dépôts de secteur Gouvernemental	170,694,500	170,694,500
Banques et autres institutions financières	90,520,712	90,520,712
Dépôts divers	9,568,664	9,568,664
Engagements envers le FMI	575,949,344	575,949,344
Engagements extérieurs	3,119,319	3,119,319
Autres passifs	8,183,198	8,183,198
	<u>1,069,719,446</u>	<u>1,069,719,446</u>

**30. RETRAITEMENT**

Durant les exercices précédents, le frais de fabrication des billets et pièces étaient imputés en totalité dans le compte de résultat. Au cours de l'exercice 2014, la Banque a changé de méthode comptable afin d'étaler le coût d'acquisition des billets et pièces sur leur durée d'utilisation. Suite à ce changement, les frais de fabrication des billets et pièces qui correspondent aux billets et pièces mis en circulation pendant l'exercice sont imputés dans le compte de résultat et la partie non encore mise en circulation est immobilisée et reconnue dans les autres actifs. Conformément à *LAS 8 : Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, les états financiers pour les deux années antérieures ont été retraités. Le tableau suivant présente les changements effectués suite au retraitement.

	31 décembre 2013 BIF'000	31 décembre 2012 BIF'000
Résultat global total pour l'exercice avant retraitement	(15,463,043)	11,027,397
Frais de fabrication immobilisés	2,075,655	1,266,330
Résultats global total pour l'exercice après retraitement	<u>(13,387,388)</u>	<u>12,293,727</u>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****31. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS**

Diverses actions en justice ont été intentées contre la Banque. A moins d'être comptabilisée comme une provision, la Direction considère ces allégations comme injustifiées et le règlement au détriment de la Banque comme improbable. Cette évaluation est conforme à des avis juridiques indépendants externe.

**32. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

Les transactions suivantes se rapportent aux transactions avec les parties liées:

**(a) L'ÉTAT**

Se référer à la note 13 de ce rapport "Créances sur l'État".

**(b) LE PERSONNEL**

Se référer à la note 16 de ce rapport "Autres actifs – Prêts et avances sur traitement au personnel".

**(c) DIRIGEANTS SALARIÉS***Rémunération des principaux dirigeants*

	<u>31 décembre 2014</u> BIF'000	<u>31 décembre 2013</u> BIF'000
Salaire annuel	<u>332,802</u>	<u>288,371</u>

*Avances sur traitement*

	<u>31 décembre 2014</u> BIF'000	<u>31 décembre 2013</u> BIF'000
Début de l'exercice	-	628
Remboursement	-	(628)
Fin d'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>

*Crédit logement*

	<u>31 décembre 2014</u> BIF'000	<u>31 décembre 2013</u> BIF'000
Début de l'exercice	1,102,349	1,223,383
Remboursement	(91,692)	(121,034)
Fin d'exercice	<u>1,010,657</u>	<u>1,102,349</u>



**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**32. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)**

**(c) DIRIGEANTS SALARIÉS (SUITE)**

*Crédits Divers*

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	BIF'000	BIF'000
Début de l'exercice	10,032	14,700
Remboursement	(4,763)	(4,668)
Fin d'exercice	<u>5,269</u>	<u>10,032</u>

**33. HORS BILAN**

HORS BILAN 2014			
BIF 000.000			
ACTIF		PASSIF	
Effets à l'encaissement	3	Créditeurs pour effets à l'encaissement	3
Crédit AID	113	Engagement Regideso/AID	113
Dépôts titres à découvert	1,216	Déposant titres BIRD	302
		Déposant titres AID	76
		Déposant titres OTBU ex-Tutelle	15
		Déposant titres CADEBU	465
		Déposant titres BAD	325
		Déposant titres MIGA	33
Crédits Chinois à l'État du Burundi	41,005	Engagements du Burundi envers la Chine	41,005
Crédit URSS à l'État du Burundi	2,125	Engagement du Burundi envers l'URSS	2,125
Effet Crédit d'équipement	11,101	Crédit d'équipement	11,101
Crédit de trésorerie	580	Effet Crédit de trésorerie	580
Prêt Coréens à l'État du Burundi	28	Engagements du Burundi envers la Corée	28
Prêts Belges à l'État du Burundi	929	Engagements du Burundi envers la Belgique	929
Actes de caution/marchandises	232	Déposants actes de cautionnement	232
Enregistré pour ordre CD Gouvernementaux	2,638	Provisions pour CD Gouvernementaux	2,638
Enregistr. pour ordre Cautions Importateurs	23	Cautions versées par importateurs	23
Cautions sortie véhicule	5	Créditeur caution véhicules	5
Bons du Trésor	170,800	Comptes bons du Trésor	170,800
Obligations du trésor	77,100	Comptes obligations du Trésor	77,100
Nantissement B/T	32,704	B/T inscrits en nantissement	32,704
Nantissement O/T	17,000	O/T inscrits en nantissement	17,000
Créance sur la B.E.R.B	1,003	Créance sur la B.E.R.B	1,003
<b>TOTAL</b>	<u>358,605</u>	<b>TOTAL</b>	<u>358,605</u>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**33. HORS BILAN (SUITE)**

		<b>HORS BILAN 2013</b>	
		<b>BIF 000.000</b>	
<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
Effets à l'encaissement	3	Créditeurs pour effets à l'encaissement	3
Crédit AID	113	Engagement Regideso/AID	113
Dépôts titres à découvert	1,216	Déposant titres BIRD	302
		Déposant titres AID	76
		Déposant titres OTBU ex-Tutelle	15
		Déposant titres CADEBU	465
		Déposant titres BAD	325
		Déposant titres MIGA	33
Crédits Chinois à l'État du Burundi	41,005	Engagements du Burundi envers la Chine	41,005
Crédit URSS à l'État du Burundi	2,125	Engagement du Burundi envers l'URSS	2,125
Effet Crédit d'équipement	4,753	Crédit d'équipement	4,753
Crédit de trésorerie	1,268	Effet Crédit de trésorerie	1,268
Prêt Coréens à l'État du Burundi	28	Engagements du Burundi envers la Corée	28
Prêts Belges à l'État du Burundi	929	Engagements du Burundi envers la Belgique	929
Actes de caution/marchandises	232	déposants actes de cautionnement	232
Enregistré pour ordre CD Gouvernementaux	2,638	Provisions pour CD Gouvernementaux	2,638
Enregistr. pour ordre Cautions Importateurs	23	Cautions versées par importateurs	23
Cautions sortie véhicule	5	Créditeur caution véhicules	5
Bons du Trésor	148,750	Comptes bons du Trésor	148,750
Obligations du trésor	37,100	Comptes obligations du Trésor	37,100
Nantissement B/T	30,365	B/T inscrits en nantissement	30,365
Créance sur la B.E.R.B	1,003	Créance sur la B.E.R.B	1,003
<b>TOTAL</b>	<b><u>271,556</u></b>	<b>TOTAL</b>	<b><u>271,556</u></b>

**34. DONNÉES COMPARATIVES**

Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer aux changements de la présentation des états financiers pour l'exercice.